

Ecole communale d'Estaimbourg – Evregnies

PROJET EDUCATIF PROJET PÉDAGOGIQUE PROJET D'ECOLE

... Notre projet ...

Mettre en place une valeur qui mènera tous nos élèves à l'épanouissement personnel afin de devenir un citoyen responsable dans un climat d'égalité et de socialisation : le respect...

Respect de soi. Respect des autres. Respect des droits. Respect des devoirs.

Ecole communale d'Estaimbourg-Evregnies

Adresse de l'implantation d'Estaimbourg : Rue des Muguets, 1 bis à 7730 Estaimbourg

Tél : 069/55.73.29

Site de l'Ecole d'Estaimbourg : www.ecoleestaimbourg.be

Adresse de l'implantation d'Evregnies : Rue de St Léger, 11 à 7730 Evregnies

Tél : 056/48.80.26

Site de l'Ecole d'Evregnies : www.ecole-evregnies.be

Zone du Hainaut Occidental

Secteur primaire de Frasnes-Lez-Anvaing

Pouvoir Organisateur : Administration communale d'Estaimpuis

Rue de Berne, 4 à 7730 Leers-Nord

Direction : Evelyne Vandooren

PROJET ÉDUCATIF DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

1. Pourquoi ?

Le projet éducatif constitue la clef de voûte de l'institution scolaire. Il est l'expression d'une politique éducative. Il veut répondre à cette suite de questions fondamentales :

- Quelle école ?
- Pour quel enfant ?
- Quel adulte ?
- Pour quelle société ?

Une nécessaire cohérence existe entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques)

Faisant siennes les valeurs reprises dans les décrets du 27 juillet 1997 sur les missions prioritaires de l'école et du 14 mars 1995 relatif à l'école de la réussite, le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces entend défendre, dans le respect et la tolérance, une école communale ouverte à tous, respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, proche du citoyen, centrée sur le développement et l'épanouissement de l'enfant.

2. L'Ecole de la Réussite ?

- ☞ Harmoniser les passages de l'enseignement maternel au primaire, du primaire au secondaire.
- ☞ Pratiquer, dans une démarche de progrès individualisée, une pédagogie concertée qui évite les risques de rupture et qui assure cohérence et continuité tout au long de la scolarité.
- ☞ Opter pour une éducation globale.
- ☞ Utiliser de manière optimale l'environnement matériel et humain pour développer les projets.
- ☞ Se recentrer sur l'enfant, ses motivations, ses intérêts, ses curiosités.
- ☞ Faire naître et s'affirmer l'autonomie, le sens des responsabilités, la coopération.
- ☞ Constituer une véritable communauté éducative capable d'auto-évaluation et de réajustement des projets.

« L'Ecole de la Réussite » est une école qui ...

- ☞ donne du sens au travail scolaire,
- ☞ pratique la différenciation pour et au départ d'un « dénominateur commun » à assurer à tous,
- ☞ développe un modèle d'action démocratique,
- ☞ garantit et optimise le temps d'apprentissage,
- ☞ utilise l'évaluation formative comme pilotage des apprentissages et de son propre fonctionnement,
- ☞ aménage des continuités avec les familles et l'environnement,
- ☞ développe un climat relationnel chaleureux.

« L'École de la Réussite » est une école où ...

- ☞ Les Enseignants sont intéressés à la réussite de tous les élèves.
- ☞ La Direction s'investit dans sa fonction pédagogique et relationnelle.
- ☞ L'ensemble du Corps enseignant s'interroge régulièrement sur ses pratiques pédagogiques.

3. Les trois objectifs généraux de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles

Trois grands objectifs ont été définis par le Conseil de l'Éducation et de la Formation.

☞ La logique personnalisée

Promouvoir l'épanouissement global de la personne au travers d'une éducation multidimensionnelle à l'aide de partenaires complémentaires extérieurs, tout en favorisant l'éclosion d'une « interculture » qui implique de reconnaître et d'accepter les différences.

☞ La logique économiste

Permettre à l'individu de réaliser son insertion dans la vie économique en lui apportant une formation qui vise davantage des comportements autonomes et créatifs plutôt que la reproduction directe de simples savoirs et savoir-faire.

☞ La logique civique

Former des citoyens responsables dans une société libre en suscitant la participation de tous et en développant l'esprit critique et les potentialités de chacun dans un climat d'égalité et de socialisation.

PROJET EDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE DU POUVOIR ORGANISATEUR

1. Les directives

Le présent projet pédagogique répond aux directives de l'article 64 du Décret « Missions de l'école ».

« Définir les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur ou à un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de mettre en œuvre son projet éducatif. »

Conformément à l'article 65, il prend appui sur les axes majeurs du projet pédagogique de l'Union des Villes et Communes à savoir « l'enfant, centre du projet, pourra construire ses savoirs, les intégrer et les réinvestir au quotidien ».

Le projet pédagogique visera à réussir l'enfant citoyen, à réussir l'équipe enseignante et la communauté éducative.

En pleine cohérence avec ce qui précède, en axant ses perspectives pédagogiques sur la continuité, la différenciation et l'évaluation formative, le Pouvoir Organisateur des écoles

communales de l'entité d'Estaimpuis a mis en œuvre avec la totale participation des enseignants concernés un travail visant à déterminer les axes prioritaires communément acceptés et négociés par chaque équipe, axes en lien direct avec le projet éducatif du réseau et ses priorités pédagogiques, axes actualisés et personnalisés au regard de la réalité de chaque équipe pédagogique .

Dans le respect des objectifs fixés par l'article 6 du Décret définissant les Missions prioritaires, huit principes pédagogiques relevant des valeurs privilégiées ont été mis en avant comme prioritaires de nos choix pédagogiques et viennent compléter les axes déterminés par le réseau.

Conformément à l'article 66 du Décret, il y a ainsi cohérence entre projets éducatif - pédagogique et notre pouvoir organisateur.

2. Les visées pédagogiques en cohérence avec les valeurs et les principes.

☞ Accueil – joie – épanouissement

Intentions

Accueillir l'enfant dans la joie et la bonne humeur.

Etre à son écoute et essayer de répondre à ses attentes et ses besoins.

Moyens

Créer un climat harmonieux et sécurisant où le dialogue, l'écoute, le sourire sont présents afin de permettre à chaque enfant de se sentir en confiance, entouré et compris par une équipe éducative attentive, patiente, disponible.

☞ Réussite – goût de l'effort

Intentions

Par une pédagogie adaptée, amener les enfants à acquérir des savoirs ou des compétences leur permettant de réussir dans notre monde économique, social et culturel.

Conduire chacun au développement optimal de ses possibilités.

La pédagogie de la réussite veut donner à l'enfant tous les outils indispensables à un travail scolaire enrichissant à condition qu'il les utilise au mieux.

Moyens

Permettre à chaque enfant et dans un climat développant le goût de l'effort et du travail bien fait d'atteindre des objectifs et des capacités de base, définis en commun, par des encouragements fréquents, la création d'une motivation permanente et un matériel didactique adapté.

☞ Egalité des chances

Intentions

Permettre à chacun de nos élèves de parvenir à une émancipation sociale quelles que soient son origine, sa couleur ou la fortune de ses ascendants.

Moyens

Donner la possibilité à chaque enfant de développer ses dons qu'ils soient intellectuels ou artistiques, et d'atteindre des objectifs d'apprentissage afin qu'il puisse évoluer et se sentir valorisé quelles que soient sa personnalité et ses capacités.

Mettre en place une pédagogie différenciée.

☞ Discipline

Intentions

Introduire dès que possible une discipline librement consentie pour une vie sociale harmonieuse dans l'école.

Les enfants doivent apprendre que certaines règles élémentaires sont nécessaires pour travailler correctement en groupe et obtenir des résultats probants.

Moyens

Eduquer l'enfant au respect d'autrui par la politesse, la propreté, l'écoute, la prise de parole appropriée, l'entretien du matériel, la préservation de son environnement proche et au respect de soi par l'acquisition progressive d'une autodiscipline.

☞ Environnement

Intentions

Amener chaque enfant à l'autonomie et le préparer à sa vie future (familiale, civique, professionnelle).

Moyens

Intégrer les enfants à la vie sociale (famille – école – village).

Apprendre le respect d'autrui et de l'environnement en général, par des démarches personnelles ou imposées, d'échanges, de découvertes, par la prise de conscience de certains problèmes (précarité, pauvreté, pollution ...) et l'acquisition d'une capacité à juger.

PROJET D'ECOLE

1. Généralités

a) Préambule

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'école.

b) La charte de l'école

Une charte sera construite avec les élèves au sein de chaque classe. Celle-ci rappellera à tous de se respecter, de travailler dans une ambiance sereine et de bien vivre dans notre école.

Cette charte sera construite et signée par chacun des enfants.

c) « Pour bien vivre ensemble »

☞ « Moi ...

Je suis attentif à avoir un langage poli, une attitude correcte vis-à-vis des autres et une tenue vestimentaire décente. »

☞ « En classe ...

Ma relation avec mes condisciples et tous mes enseignants est respectueuse.

Je suis tenu d'avoir mon matériel à disposition, d'en prendre le plus grand soin, de faire signer tous les documents remis par mes professeurs. J'effectue mes tâches avec soin et dans le calme. Mon travail à domicile sera fait selon les directives de mes enseignants. Je pense à prendre le plus grand soin de mon espace classe. »

☞ « Dans mon école ...

Je respecte l'intégrité physique, morale et psychologique de tous (enfants et adultes) et m'attache à prendre soin de mon environnement. Mes déplacements au sein et en dehors de l'école s'effectueront dans le plus grand calme et en rang. »

d) Neutralité de l'Enseignement communal

Les enfants apprennent à développer leur esprit critique et à exprimer leur propre opinion. Ils ont aussi la liberté d'exercer leur propre religion et d'avoir des convictions. Toutefois, cela se fera dans le respect de chacun (Circulaire 3399 du 6 janvier 2011).

2. Objectifs prioritaires de notre projet d'école

a) Généralités

Il s'agit de mettre en place une valeur qui mènera tous nos élèves à l'épanouissement personnel afin de devenir citoyen responsable dans un climat d'égalité et de socialisation : le respect...

Respect de soi, des autres, des droits et des devoirs sont autant de valeurs prônées dans notre école.

Socialiser est une des finalités de l'institution scolaire. Celle-ci doit transmettre les valeurs qui fondent notre société. Elle prépare les individus à l'exercice de la citoyenneté en leur apprenant leurs droits et leurs devoirs, le respect des règles communes et l'ouverture à la diversité.

Avoir du respect, c'est se prendre en considération, tenir compte des autres et de notre environnement. Orienter la discipline de l'école vers le respect permet de responsabiliser chaque individu dans ses comportements.

L'éducation au respect, on en parle beaucoup mais ... puisqu'elle n'est pas matière spécifique dans les programmes scolaires, elle est partout ... et, elle n'est nulle part !

Le but essentiel des équipes éducatives de l'Ecole communale fondamentale Estaimbourg-Evregnies est le travail d'une équipe responsable, décidée à mener des activités en commun en tenant compte des besoins spécifiques des enfants, premiers bénéficiaires de notre projet d'établissement.

Plus que par des faits extraordinaires, c'est par de multiples actions quotidiennes que l'équipe éducative essaie d'atteindre ces objectifs.

☺ Respect de soi

Sens de la vérité, de l'honnêteté, du courage.

Sens de la justice.

Sens de l'effort et du travail bien fait, ordonné et réfléchi.

Connaissance de son propre corps et de ses besoins.

☺ Respect de l'autre

Respect de la liberté de conscience.

Sens de la dignité de la personne humaine, des diversités.

Respect des règles de politesse.

Prise de conscience que le conflit n'est pas violence.

☺ Respect de l'environnement

Respect de la beauté, de l'harmonie de la nature.

Connaissance scientifique pour mieux respecter.

b) Nos actions concrètes

Les approches sont diversifiées pour amener l'enfant à développer de nombreuses habilités sociales telles le respect, l'acceptation de soi et des autres, la coopération, l'entraide, la flexibilité...

- Le respect dans nos relations. Du temps est prévu pour la communication lors d'un conflit.
- Le respect des différences. Echanges après lecture, découverte d'un livre abordant les différences.
- Le respect dans nos interventions. Présentation de jeux s'accroissant plus vers la coopération des intervenants.
- Le respect de la loi. Mise en évidence de l'importance d'une charte créée, dans chaque classe, par les enfants.
- Le respect de l'environnement. Développer auprès de tous nos élèves le respect de notre environnement par nos actions citoyennes telles que la participation au projet POLLEC en P5-P6 (études scientifiques de certaines énergies pour mieux les connaître et mieux les respecter), la sensibilisation aux problèmes de l'environnement (tri sélectif, usage des poubelles), la découverte de notre patrimoine (visite du Canal, participation aux journées du patrimoine).
- Le respect dans nos relations. Sensibilisation à la journée de l'enfant, à la différence...
- Le respect d'un travail bien fait et fait jusqu'au bout.

- Le respect de l'hygiène alimentaire. Le lundi est destiné au produit laitier, le mercredi à la soupe et le vendredi au fruit.
- Le respect du code de la route aux abords de nos écoles.
- Le respect du climat en classe. Améliorer le climat de classe, scolariser une diversité d'enfants.
- Le respect de la santé. Favoriser et sensibiliser à une activité physique régulière et une alimentation équilibrée : pas de chips ou de boissons pétillantes.
- Le respect de la continuité, de la différenciation et de l'évaluation formative dans les apprentissages.
- Le respect de la sécurité par et pour nos élèves dans leur environnement et dans leur vie de tous les jours.
- Le respect au travers des jeux effectués en classe et sur la cour de récréation.
- Le respect du matériel qui est mis à disposition en classe (manuels scolaires, livres, outils informatiques) et sur la cour de récréation (jeux et mobilier divers).
- Réflexion et élaboration de notre Plan de Pilotage.

3. Pédagogie de l'établissement

a) Compétences disciplinaires et transversales

Pour atteindre les objectifs généraux visés à l'article 6 du « décret missions du 24 juillet 1997 », les savoirs et les savoir-faire sont placés dans la perspective de l'acquisition de compétences : disciplinaires et transversales.

b) Les évaluations

Tout au long de sa scolarité, l'élève sera soumis à différentes évaluations :

- Les évaluations formatives et diagnostiques qui sont mises en place en cours d'activité visent à apprécier le progrès accompli par l'élève et à comprendre la nature des difficultés qu'il rencontre lors d'un apprentissage (auto-évaluation) ;
- L'évaluation sommative qui s'effectue en fin d'une séquence d'apprentissage et qui vise à établir le bilan des acquis des élèves ;
- Une évaluation bilan ponctuera la fin du 2^{ème} cycle. Les enseignants concernés délibèrent pour la possibilité ou non d'entrer dans le 3^{ème} cycle.
- L'évaluation certificative qui débouche soit sur l'obtention d'un certificat (CEB) soit sur une autorisation de passage de classe.

En fin de 4^{ème} cycle, les élèves de 6^{ème} année participent à l'évaluation externe de P6 dont la réussite attribue le CEB (Certificat d'Etude de Base) qui permet l'entrée en cycle A dans le secondaire.

La commission de l'Ecole octroie le CEB (Certificat d'Etude de Base) ou circonstancie sa décision de ne pas l'octroyer.

Un élève qui a parcouru le 4^{ème} cycle de façon satisfaisante avec réussite aux différentes évaluations, mais qui ne participe pas à l'examen pour une raison majeure (maladie attestée par un certificat médical...) peut obtenir le CEB qui lui sera attribué par la Commission de l'école selon une procédure bien établie.

c) L'organisation de la scolarité fondamentale

1^{er} cycle : de 2 ans ½ à 5 ans (M0 – M1 – M2)

2^{ème} cycle : de 5 ans à 8 ans (M3 – P1 – P2)

3^{ème} cycle : de 8 ans à 10 ans (3^{ème} et 4^{ème} A)

4^{ème} cycle : de 10 ans à 12 ans (5^{ème} et 6^{ème} A)

Cette année scolaire 2022-2023, les enfants de 1^{ère} et 2^{ème} année entrent dans le tronc commun. Les enfants de maternelle y sont déjà depuis l'année dernière.

d) L'année complémentaire

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, remédiation, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année, soutien logopédique ou autre, ...).

En 3^{ème} maternelle :

L'année complémentaire n'est pas autorisée en maternelle. Cependant, à titre tout à fait exceptionnel, un enfant peut être maintenu en 3^{ème} maternelle dans le respect de la procédure.

En 1^{ère} et 2^{ème} primaire :

Pour l'année scolaire 2022-2023, de manière transitoire, une procédure de maintien spécifique est d'application en P1-P2 : une école pourra prendre la décision de faire suivre une année complémentaire à un élève de P1 ou de P2, à condition d'obtenir préalablement l'accord écrit (daté et signé) des parents, qu'il reviendra au pouvoir organisateur de tenir à la disposition des services du Gouvernement.

De la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire :

Les écoles ont la possibilité de faire bénéficier un élève d'une année complémentaire, au maximum, durant la deuxième étape (entre la P3 à la P6). Cette mesure, qui ne peut être qu'exceptionnelle, ne peut en aucun cas être confondue avec un redoublement, et doit s'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné. L'équipe éducative, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'enfant. La mise en place de l'année complémentaire ne doit donc pas nécessairement se situer à la fin de la 6^{ème} primaire.

e) Intégration des enfants provenant de l'enseignement spécialisé

Elle sera favorisée par un encadrement accru du reste des élèves afin d'accepter la notion de différence et la différenciation sera pratiquée pour palier aux manquements spécifiques éventuels.

En fonction des possibilités, une adaptation des horaires au rythme de travail de l'enfant pourrait être envisagée, ...

Dès l'année scolaire 2022-2023, collaboration avec les pôles territoriaux de notre zone Wapi B.

f) Formation des enseignants en cours de carrière

Sur base volontaire, les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation proposée à raison de cinq journées (maximum). Ces formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle en cohérence avec le projet d'établissement.

Le Pouvoir Organisateur organise trois journées de formation obligatoire pour l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il s'agit des journées de conférence pédagogique prévues pour l'ensemble de l'équipe éducative. Les dates de celles-ci sont communiquées dès leur réception et disponibles sur le site de l'école comme toutes les dates importantes.

g) Travail à domicile et étude

- Les parents sont invités à s'informer auprès de leur enfant de 1^{ère} et 2^{ème} primaire sur les apprentissages effectués en cours de journée (lecture, écriture, calcul, ...). Cette démarche d'intérêt ne peut qu'être bénéfique pour cette entrée dans l'enseignement primaire.
- Dès la 3^{ème} primaire, en fonction des besoins, un devoir et une ou deux leçons sont exigés par jour. Pour certains travaux ou recherches, la programmation peut s'effectuer sur plusieurs jours.
- Une étude est organisée pour les élèves du primaire et ce, tous les jours après les cours (sauf le mercredi). Les parents sont invités à respecter ce temps de travail et à attendre leur enfant à la sortie de l'étude.
- L'enfant qui dérange le bon déroulement de l'étude pourrait être exclu.
- L'enfant ne pourra rentrer seul à son domicile qu'avec l'autorisation écrite des parents qui sera collée dans le journal de classe pour l'année.

h) Farde de contact – Journal de classe – Bulletins

Il est indispensable de prendre connaissance de la farde de contact et/ou du journal de classe tous les jours et de le(s) signer afin de montrer à l'enseignant que vous avez pris connaissance du message et/ou du travail à effectuer par l'enfant.

En outre, il est important que ces divers documents soient tenus avec la plus grande rigueur et le plus grand soin. Ainsi, le bulletin est un document officiel qui doit être maintenu en bon état et rendu après chaque période.

i) Livres – Manuels scolaires

Chaque élève a la possibilité d'emprunter des livres à la bibliothèque et, à partir de la 1^{ère} année primaire, des manuels scolaires sont fournis à chaque élève.

Il est tenu de prendre soin de chaque ouvrage proposé. Toutefois, en cas de perte ou de dégradation de l'un d'eux, le parent sera amené à le remplacer à ses frais.

j) Psychomotricité – Education physique – Natation

Pour les cours de psychomotricité, les enfants ramèneront des ballerines blanches qui seront stockées au hall sportif, elles leur seront remises à chaque congé prolongé.

Les cours d'éducation physique et de natation sont obligatoires. L'enfant ne sera excusé qu'à la condition de remettre un certificat médical.

Dans le cas où un enfant serait malade le jour de la natation, il pourra bien entendu rester à l'école à la condition d'avoir un mot écrit des parents. Cela ne peut excéder 2 cours.

Attention : Pour le niveau primaire, tous nos élèves doivent être en possession d'une tenue de sport dans un sac adéquat : short bleu, chaussures de gym, tee-shirt blanc.

Le paiement de l'entrée de la piscine sera facturé en fin de mois par Quickschool

k) Sensibilisation culturelle, sportive, environnementale et citoyenne

- Animations musicales pour les M3, P1 et P2 ;
- Découverte de pièces de théâtre, de spectacles, de musées, d'expositions, de films... (en école ou en extérieur) ;
- Animations diverses pour sensibiliser au respect de la nature : tri sélectif, économie d'énergie...
- Activités de découverte du patrimoine : concours à l'occasion des Journées du Patrimoine, visite du Canal, découverte du Parc du Château d'Estaimbourg...
- Voyages scolaires avec un objectif pédagogique (Institut royal des Sciences naturelles à Bruxelles, ...)
- Classes de dépaysement à la mer pour les M3, P1 et P2 (Coxijde) ;
- Classes de dépaysement à Bruxelles pour les P3-P4 (envisagée pour l'année 2022-2023)
- Classes de dépaysement en forêt pour les P5 et P6 (Esneux) ;
- Projets sportifs : marche parrainée, cross inter-école, brevet de natation, initiation au basket, projet vélo, ...
- Projet « Santé » : alimentation équilibrée en section maternelle avec des collations saines proposées 3x par semaine (lundi = produit laitier, mercredi = soupe, vendredi = fruit), animations par une diététicienne...
- Travail à partir des quotidiens (journaux) au degré supérieur (P5-P6)
- Découverte et utilisation de l'outil numérique

l) Aménagements raisonnables (Circulaire 6831 – enseignement.be)

Tout élève qui présente un ou des besoin(s) spécifique(s) sur base d'un diagnostic établi par un spécialiste est en droit de bénéficier d'aménagements raisonnables pour autant que sa situation ne rende pas indispensable une prise en charge par l'enseignement spécialisé.

Ces aménagements devront être élaborés et précisés par un protocole fixant les modalités et limites, et évalués en concertations entre les différents partenaires : chef d'établissement + conseil de classe + CPMS + Parents.

4. Les congés et dates à retenir

Journée pédagogique : le vendredi 7 octobre 2022

2 autres dates à venir

Obligatoire 2022-2023	
Rentrée scolaire	lundi 29 aout 2022
Fête de la Communauté française	mardi 27 septembre 2022
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 24 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022
Commémoration du 11 novembre	vendredi 11 novembre 2022
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 20 février 2023 au vendredi 3 mars 2023
Lundi de Pâques	lundi 10 avril 2023
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 1 ^{er} mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i>
Congé de l'Ascension	jeudi 18 mai 2023
Lundi de Pentecôte	lundi 29 mai 2023
Les vacances d'été débutent le	samedi 8 juillet 2023

Règlement Quickschool

Comme vous le savez, nous utilisons l'application Quickschool pour tout ce qui concerne les frais entourant les repas, les cours de natation ou les frais de garderie.

1. N'hésitez pas à contacter le Progrès (leprogres@estaimpuis.be) si vos données signalétiques sont erronées dans votre application. Vérifiez également que tous vos enfants apparaissent bien dans votre application.

2. Il est indispensable de vérifier que votre encours soit suffisamment approvisionné en faisant un virement sur le compte de l'ASBL Le Progrès (BE05 3631 6294 4175) dans les plus brefs délais. Vous ne pouvez pas utiliser directement l'application pour faire ce versement.

3. Lorsque votre versement sera validé par nos services dans les 72 heures minimum, vous pourrez commander les repas. En dehors de ce délai, si votre encours n'est toujours pas alimenté, contactez nos services au 056/48.20.20.

Si vous souhaitez commander le repas dès la rentrée, il faut donc que votre compte soit alimenté AVANT CETTE DATE.

4. Nous vous rappelons que, sans la communication structurée fournie par l'ASBL, le paiement n'est pas pris en compte de suite car la comptable doit faire des recherches pour retrouver l'enfant concerné.

5. N'oubliez pas de commander ou décommander les repas avant 8H00.

Si vous oubliez de commander ou de décommander les repas, c'est VOTRE RESPONSABILITE et non celle de l'école (directions et enseignants) !

En cas d'oubli, nous ne laisserons bien évidemment pas votre enfant sans repas, mais UNE PENALITE de 2 euros par repas oublié vous sera imputée.

6. N'oubliez pas de décocher le ou les repas lorsque votre enfant est malade ou absent.

Dans le cas contraire, le repas étant commandé auprès du traiteur, il sera d'office prélevé sur votre encours.

7. Les repas peuvent être réservés jour par jour, par semaine ou par mois, cela à votre convenance.

8. Si vous avez plusieurs enfants mangeant à la cantine, réservez pour CHAQUE ENFANT, mais n'oubliez SURTOUT pas de valider avant de passer à l'enfant suivant.

9. Attention ! L'encours global n'est débité qu'au moment de la facture.

Pour connaître le montant qu'il vous reste pour réserver vos repas, veuillez vérifier le contenu de la tirelire = LOGO.

Les attestations pour les impôts ne seront délivrées que pour les factures payées sur l'année concernée.

N'oubliez pas de faire les mises à jour régulièrement.

10. POUR L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE.

Si votre enfant est inscrit à l'accueil extra-scolaire, il reçoit une carte QR code (Ce qui se trouve également dans l'application) reprenant le nom et le prénom de votre enfant.

Vous devez présenter cette carte lorsque vous déposez ou reprenez votre enfant à l'accueil extra-scolaire. De ce fait, la responsabilité de l'heure d'arrivée ou de départ vous incombe.

En cas de perte de la carte, vous pouvez en recommander une au prix de 2€ auprès de la responsable de l'accueil, Mme Sandrine De Pamelaere (estaimparcenciel@estaimpuis.be).

A toutes fins utiles, nous vous rappelons le lien à utiliser :

www.quickschool.be